

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle du conseil, le **mardi 10 septembre 2024** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, maire
Madame Cathy Michel, conseillère
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Monsieur Samuel Castonguay, conseiller
Monsieur Jason Tousignant, conseiller
Monsieur Mathieu Perreault-Soucy, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur René Guimond.

Sont également présents :

Monsieur Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
5. Finances
 - 5.1 Revenus
 - 5.2 Dépenses
6. Dépôt de documents
 - 6.1 Dépôt du bilan 2023 de la stratégie municipale d'économie d'eau potable approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
 - 6.2 Réception des promesses d'achat pour les deux parcelles de terrains_Rue de La Rochelle
7. Avis de motion, projets de règlements et adoption
 - 7.1 Adoption du règlement 416-2024 modifiant le plan d'urbanisme 306-2011 afin d'y intégrer des dispositions concernant les îlots de chaleur
 - 7.2 Conformité au règlement 416-2024 modifiant le plan d'urbanisme 306-2011
 - 7.3 Adoption du règlement 417-2024 modifiant le règlement de zonage 308-2011
 - 7.4 Adoption du règlement 418-2024 relatif à la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Parisville
8. Camp de jour 2024_Rapport final et reddition de compte
9. Plan municipal de gestion des actifs (PGA-EAU)
10. TECQ 2019-2023_Redditi on de compte finale
11. Octroi de contrat_Résultat de l'appel d'offres public pour la construction d'un garage municipal
12. Prêt temporaire_Desjardins
13. Colloque de zone 2024_Inscription
14. Rapport des élus
15. Correspondances
16. Varia
 - 16.1 Sommaire du rôle d'évaluation foncière 2025
17. Période de questions
18. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, le maire ouvre la séance.

152-09-24

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

153-09-24

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le procès-verbal du 6 août 2024 soit adopté avec les dépenses et revenus mis à jour.

5. FINANCES

5.1. REVENUS

Le montant total des revenus du mois précédent est de 44 865.45\$, incluant les revenus de perception.

154-09-24

5.2. DÉPENSES

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que les comptes ci-dessous soient payés pour et au nom de la Municipalité:

Août 2024

- FOURNISSEURS: 38 628.14 \$
- SALAIRES: 19 152.19 \$

ADOPTÉE

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

6.1. DÉPÔT DU BILAN 2023 DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

Le rapport 2023 sur la gestion de l'eau potable, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, est déposé séance tenante.

155-09-24

6.2. RÉCEPTION DES PROMESSES D'ACHAT POUR LES DEUX PARCELLES DE TERRAINS_RUE DE LA ROCHELLE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Perreault-Soucy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Le directeur général confirme avoir reçu les copies signées des promesses d'achat concernant les deux parcelles de terrain aux abords de la rue La Rochelle.

ADOPTÉE

156-09-24

7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET ADOPTION

157-09-24

7.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT 416-2024 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 306-2011 AFIN D'Y INTÉGRER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES ÎLOTS DE CHALEUR

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme de la Municipalité de Parisville est en vigueur depuis le 19 mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité de Parisville peut amender ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend modifier le plan d'urbanisme afin d'identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain, ainsi que de décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 9 juillet 2024 par Jason Tousignant, conseiller #5 et qu'un projet de règlement a été adopté;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le conseil de la Municipalité de Parisville dépose et adopte le règlement #416-2024 modifiant le plan d'urbanisme # 306-2011.

ADOPTÉE

158-09-24

7.2. CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT 416-2024 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 306-2011

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance tenue le 10 septembre 2024, le conseil municipal a adopté le règlement # 416-2024 modifiant le plan d'urbanisme # 306-2011;

CONSIDÉRANT QUE, par application de l'article 110.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité de Parisville doit, dans les 90 jours qui suivent l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le plan d'urbanisme, adopter tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité au plan d'urbanisme modifié;

CONSIDÉRANT QUE, par application de l'article 110.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Parisville peut indiquer que l'un ou l'autre de ses règlements d'urbanisme n'a pas à être modifié pour le rendre conforme au plan d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le conseil de la municipalité de Parisville indique que le règlement de zonage #308-2011, le règlement de lotissement # 311-2011, le règlement de construction # 312-2011, le règlement sur les conditions d'émission de permis de construction # 309-2011, le règlement sur les permis et certificats # 310-2011, le règlement sur les dérogations mineures # 314-2011, le règlement sur les usages conditionnels # 313-2011 et le règlement sur la démolition d'immeubles # 397-2023 ainsi que tout autre règlement d'urbanisme n'ont pas à être modifiés pour les rendre conformes au plan d'urbanisme.

ADOPTÉE

159-09-24

7.3. ADOPTION DU RÈGLEMENT 417-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 308-2011

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage de la municipalité de Parisville est en vigueur depuis le 19 mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Parisville peut amender ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'être en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC en lien avec l'article 59;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin de retirer tous les usages inscrits sauf celui de résidence unifamiliale isolée, dans les grilles M-07 et M-08;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 9 juillet 2024 par Mathieu Perreault-Soucy, conseiller #6 et qu'un projet de règlement a été adopté;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le conseil de la Municipalité de Parisville dépose et adopte le règlement # 417-2024 modifiant le règlement de zonage # 308-2011.

ADOPTÉE

160-09-24

7.4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 418-2024 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PARISVILLE

CONSIDÉRANT QUE l'article 491 du Code Municipal du Québec permet au Conseil municipal d'adopter des règlements concernant la conduite durant les débats du Conseil municipal ainsi que pour le maintien du bon ordre et la bienséance pendant les séances;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que le Conseil adopte un règlement à cet effet ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 août 2024 par Samuel Castonguay, conseiller #4, et qu'un projet de règlement fut déposé au même moment;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le règlement portant le numéro 418-2024 relatif à la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Parisville soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

161-09-24

8. CAMP DE JOUR 2024_RAPPORT FINAL ET REDDITION DE COMPTE

CONSIDÉRANT QU'une reddition de compte est présentée pour la saison 2024 du Camp de jour de Parisville ainsi que le rapport d'activités de la coordonnatrice;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 64-04-24 établissait le partage des dépenses totales nettes engagées par la Municipalité de Parisville au prorata du pourcentage de fréquentation de chacune des municipalités (Parisville et Deschaillons-sur-St-Laurent), selon le rapport des revenus et dépenses fourni à la fin de la saison 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'approuver la reddition de compte produite pour la saison 2024 du Camp de jour et de faire parvenir à la Municipalité de Deschaillons-sur-St-Laurent une facture au prorata du pourcentage de fréquentation des enfants pour cette saison, accompagnée de la reddition de compte finale.

ADOPTÉE

162-09-24

9. PLAN MUNICIPAL DE GESTION DES ACTIFS (PGA-EAU)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE Municipalité de Parisville a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Perreault-Soucy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la Municipalité de Parisville s'engage à:

- élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard le 15 novembre 2026, le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

ADOPTÉE

163-09-24

10. TECQ 2019-2023_REDDITION DE COMPTE FINALE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

La Municipalité de Parisville confirme le dépôt en date du 10 septembre 2024 de la reddition de compte finale concernant la TECQ 2019-2023.

Le Groupe RDL Thetford/Plessis inc. a supervisé et complété l'Audi officiel nécessaire à la reddition de compte.

ADOPTÉE

164-09-24

11. OCTROI DE CONTRAT_RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a procédé à l'appel d'offres public sur la plateforme SEAO pour la construction d'un garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été reçues au bureau municipal au plus tard le 19 août à 11h et que le résultat de l'ouverture des soumissions se résume comme suit :

- Laberge & Allard inc. 551 880\$ taxes incluses

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'octroyer le contrat pour les travaux de construction du garage municipal à la compagnie Laberge & Allard inc. pour la somme de 551 880.00\$ taxes incluses.

L'octroi du contrat est conditionnel à l'émission du permis de construction de la part de la MRC de Bécancour

L'octroi du contrat est conditionnel à ce que les plans et devis respectent les lois et obligations en vigueur.

Le directeur général confirme avoir les sommes disponibles dans le surplus accumulé non affecté et, au besoin, la municipalité utilisera un emprunt temporaire à la caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne.

ADOPTÉE

165-09-24

12. PRÊT TEMPORAIRE_DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE, d'un point de vue budgétaire, la municipalité détient tous les montants nécessaires pour l'exécution de ses travaux, et ce, sans devoir recourir à un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer une gestion efficace des flux de trésorerie il faut s'assurer d'avoir en main l'argent nécessaire pour les déboursés, dans l'attente du dépôt de la subvention PRACIM reliée au projet de construction du garage municipal, qui aura lieu en 2025;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de contracter un prêt temporaire pour assurer un flux de trésorerie adéquat;

CONSIDÉRANT QUE les travaux débiteront dans les prochaines semaines;

CONSIDÉRANT QUE le montant du prêt doit être inférieur au montant de la subvention à venir;

CONSIDÉRANT QUE le taux proposé par Desjardins est 6.45% en date du 10 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'une preuve de subvention à venir et les états financiers de la dernière année doivent être fournis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser le directeur général et le maire à signer les documents nécessaires auprès du Centre financier aux entreprises de Desjardins afin

de contracter un prêt temporaire de 400 000\$ dans l'attente de la subvention PRACIM reliée aux projets de construction du garage municipal.

ADOPTÉE

166-09-24

13. COLLOQUE DE ZONE 2024_INSCRIPTION

CONSIDÉRANT QUE le colloque de zone de la zone 07 – Centre-du-Québec de l'ADMQ se tiendra le 17 octobre prochain au Complexe Le 55 à Bécancour au coût de 143.72\$/participant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Michel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser le directeur général et directrice générale adjointe à assister au colloque de zone de l'ADMQ et de payer les dépenses relatives à l'inscription ainsi qu'au déplacement.

ADOPTÉE

14. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

15. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

16. VARIA

16.1. SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2025

Le sommaire du rôle d'évaluation foncière 2025 de la Municipalité de Parisville a été déposé au bureau de la municipalité le 10 septembre 2024.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

167-09-24

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la séance ordinaire soit levée à 20h01 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 1er octobre 2024.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. René Guimond, maire

M. Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier